

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury d'examen de la 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour **l'année universitaire 2022-2023** membres du jury d'examen de la **3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** :

Président : M. le Pr. Jean-François GOOSSENS (PU),

M. le Pr. Christophe CARNOY (PU),
M. le Pr. Mohamed LEMDANI (PU),
Mme le Pr. Marie-Bénédicte ROMOND (PU).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022


Pr. Delphine ALLORGE

